

# CATHII INFO



**BULLETIN PUBLIÉ PAR LE COMITÉ D'ACTION  
CONTRE LA TRAITE HUMAINE  
INTERNE ET INTERNATIONALE**

Mai 2019

## Le CATHII célèbre ses 15 ans!



Le 25 avril dernier, près d'une soixantaine de personnes ont souligné les 15 ans du CATHII. Une édition spéciale du CATHII Info est en cours de production afin de vous partager les moments forts de cet évènement !

Entretemps, ce CATHII Info vous informe sur des avancées dans la lutte contre la traite et des défis qui se présentent. Bonne lecture !

## UNE BONNE PRATIQUE... Du nouveau dans les hôtels Marriott

En janvier 2017, la chaîne d'hôtels Marriott présente dans 130 pays et territoires a initié une formation obligatoire sur la traite des personnes pour tous ses employés. Connaître les principaux indices et signes permettant de suspecter une situation d'exploitation sexuelle ou de travail forcé et savoir comment y réagir concrètement sont les objectifs poursuivis par cette formation de sensibilisation à la traite.

Cette formation a été traduite en 16 langues, afin d'être accessible dans tous les pays où ces hôtels sont implantés. Cette initiative aurait permis, d'ores et déjà, de protéger des victimes potentielles en les sortant de situations dangereuses. Puisque les hôtels « sont des lieux de rencontres » propices à l'exploitation sexuelle commerciale ou aux autres formes de traite des personnes, près de 500 000 personnes ont été formées à ce jour via ce programme développé en collaboration avec des ONG reconnues dans la lutte contre la traite, dont Polaris.

Serait-ce un des fruits « produit à long terme, tel un fruit mûr », issu des campagnes de sensibilisation menées par des communautés religieuses, dont certaines sont membres du CATHII, auprès de diverses chaînes hôtelières? Oui à n'en pas douter !

France Laforge, coordonnatrice

## CATHII INFO

### Des changements à l'étude pour les travailleurs migrants temporaires

Tel que dénoncé par le CATHII dans sa soumission écrite pour le dernier Examen périodique universel du Canada, le permis de travail temporaire lié à un seul employeur place le travailleur migrant en situation de vulnérabilité devant ce dernier. En effet, les règles actuelles du PTET (Programme des travailleurs étrangers temporaires) ne lui permettent pas de changer d'emploi, même en cas de mauvais traitement, sous peine d'être en situation irrégulière de travail et à risque d'expulsion.

Le 15 décembre dernier, le dépôt d'une nouvelle réglementation commence à changer le paysage, laquelle permettrait aux travailleuses et travailleurs temporaires ayant dénoncé des mauvais traitements de la part de leur employeur de se voir délivrer un autre type de permis de travail, ouvert celui-là. Ce permis de travail ouvert donne le droit de changer d'employeur. Des membres de la famille de ce travailleur qui résident ici auraient aussi accès à un permis de travail ouvert. Le ministre de Immigration, Réfugiés et Citoyenneté prévoit ainsi délivrer 500 permis de travail ouverts pour l'ensemble du Canada.



Cette modification souhaite étendre à l'ensemble du Canada un projet pilote déjà en vigueur en Colombie-Britannique et vise à mieux protéger les travailleurs migrants contre des abus physiques, sexuels ou financiers de la part de l'employeur unique à qui ils sont liés par contrat.

Cette modification à la réglementation est encore à l'étude et ne représente qu'une avancée timide vers un respect *inconditionnel* des droits des travailleurs migrants. En effet, pour se voir octroyer un permis de travail ouvert, le travailleur migrant devra dénoncer les abus subis et en fournir les preuves. Or, fournir des preuves d'exploitation et dénoncer les abus demeurent, il faut le dire, des conditions difficiles à remplir !

Du côté des aides domestiques familiales résidentes, le ministre de Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, Ahmed Hussen, a annoncé des changements imminents dans le programme qui leur est spécifique : un assouplissement des règles permettant de changer rapidement d'employeur, la possibilité d'obtenir la résidence permanente et la réunification des familles. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

France Laforge

Source :

<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2018/2018-12-15/html/reg1-fra.html>

<https://www.theglobeandmail.com/canada/article-ahmed-hussen-vows-to-crack-down-on-immigration-consultants-and-protect/>

<http://cdeacf.ca/actualite/2019/02/28/aides-familiales-pourront-maintenant-beneficier-nouvelles>

## Le Canada accepte certaines recommandations concernant la traite humaine

En mai 2018, au siège des Nations Unies à Genève, le Canada recevait près de 275 recommandations émises par le Comité des droits de l'homme pour la mise en œuvre des droits humains, dont quelques-unes sur la traite humaine. C'était une étape de l'Examen périodique universel (EPU). En juillet 2018, le gouvernement fédéral a consulté des ONG, dont le CATHII, pour pointer quelles recommandations devaient être retenues en priorité. En septembre 2018, le Canada annonçait l'acceptation de 208 recommandations.



Voici celles concernant la traite humaine que le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre au cours des prochaines années :

- « Renforcer les mécanismes existants pour prévenir la violence à l'encontre des femmes et des filles ainsi que la traite de personnes, en particulier à l'encontre des populations vulnérables » (no 188);
- « Redoubler les efforts pour adopter des mécanismes appropriés permettant d'identifier les victimes de la traite, en particulier celles qui ont besoin de protection et de réadaptation, y compris les femmes appartenant à des minorités ethniques. » (no 122);
- « Enquêter, poursuivre en justice et punir comme il se doit tous les cas de traite de personnes. » (no 123);
- « Modifier le plan d'action national visant à lutter contre la traite de personnes afin qu'il rende compte des engagements internationaux pris par la suite par le Canada dans ce domaine. » (no 124).

Le gouvernement du Canada s'est dit ouvert à discuter avec les provinces et territoires de cette recommandation :

- Ratifier la Convention 189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques (no 25).

Le Canada n'a pas pris d'engagement au sujet des travailleuses et les travailleurs migrants temporaires à risque de traite humaine. Le CATHII fait le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations.

Renaude Grégoire

### Saviez-vous que...

- Les Nations Unies ont adopté le *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, aussi appelé *Pacte de Marrakech* en décembre 2018. Le Canada fait partie des États qui ont signé ce Pacte, fruit de deux années de discussions.
- Parmi les actions concrètes précisées dans ce *Pacte mondial*, les États signataires s'engagent à « surveiller les itinéraires de migration irrégulière » qui favorisent l'exploitation de migrants et à « améliorer l'identification des migrants devenus victimes de traite ainsi que la protection et l'assistance qui leur sont offertes, s'agissant notamment des femmes et des enfants. »

## L'enquête sur les femmes et les filles autochtones

Le rapport très attendu de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (ENFFADA), devant paraître le 30 avril, sera finalement dévoilé le 3 juin.

Alors qu'en 2015, la *Commission vérité et réconciliation* a parlé d'un génocide culturel, en février 2019, dans une entrevue donnée à Radio Canada, la commissaire Michèle Audette affirmait que les femmes autochtones ont été victimes d'un *génocide (tout court)* au Canada. Elle s'appuie sur la définition des Nations Unies venant de la Convention de 1948.



Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

Lors des audiences de l'ENFFADA, il a été question de traite humaine. À l'automne 2018, une commissaire adjointe de la GRC a souligné que le nombre de victimes de traite humaine (455 cas entre 2005 et 2017) est bien en deça de la réalité. De plus, il est impossible de savoir si des femmes et des filles autochtones sont de ce nombre puisque les origines ethniques ne sont pas compilées dans les données. Je souligne qu'une policière de la Police provinciale de l'Ontario a soutenu qu'une meilleure formation sur les signes de traite humaine chez les populations vulnérables permettrait de débusquer de nombreux cas de traite des personnes.

Comme d'autres organisations, le CATHII attend ce rapport et son attention portera particulièrement sur la traite humaine.

Claudette Bastien s.n.j.m.

### Saviez-vous que...

- Le CATHII compte dans ses membres réguliers une membre des Premières Nations.
- Le CATHII a invité deux représentantes des Premières Nations lors de deux conférences tenues à l'intérieur de son Assemblée générale annuelle.
- Le CATHII a montré son appui « aux droits des femmes des Premières Nations à la protection contre la violence » lors du train des bannières organisé par Kairos et à la manifestation devant le Parlement du Canada en juin 2011. (voir photo)
- Le CATHII a appuyé par diverses pétitions la tenue d'une *Enquête sur les femmes autochtones disparues ou assassinées*.
- Des membres du CATHII manifestent chaque année le 4 octobre et le 14 février à Montréal avec les familles des femmes autochtones disparues ou assassinées.



**SURVEILLEZ LA PROCHAINE PARUTION  
DU CATHII INFO À L'ÉTÉ 2019**

[www.cathiil.org](http://www.cathiil.org)